

de Dunkerque, alors que la Grande-Bretagne luttait pour sa propre vie, alors que ses embarcations à moteurs trop peu nombreuses, étaient mobilisées pour sauver les militaires de ses Forces expéditionnaires en France, alors que toutes les ressources de la marine marchande étaient insuffisantes pour sauver toutes les armes et même tous les hommes de ces forces, les officiers anglais trouvaient encore de l'espace sur leurs bateaux pour porter secours à quelques réfugiés qui étaient sur la grève et presque dans la gueule du loup. Même des pays plus petits comme le Vatican, l'Espagne, le Portugal, la Suède et la Suisse ont à leur crédit sur ce point des chiffres beaucoup plus imposants que ceux du Canada.

Le peuple canadien est certainement aussi humanitaire que celui de tout autre pays. Nous savons que, par tous les moyens possibles, il a manifesté son horreur pour les cruautés infligées aux Juifs de l'Europe et sa sympathie pour ces victimes. Les journaux du Canada ont fait, dans toutes les langues parlées au pays, l'unanimité sur ce point. Des organismes influents, y compris les associations nationales d'ouvriers et d'anciens combattants, ont parlé très fort en faveur du soulagement des réfugiés. Les quelques réfugiés admis au Canada ne cessent de vanter la bonté, la générosité et l'hospitalité des Canadiens de chaque province, sans distinction de race et de religion. Les cultivateurs établis par l'entremise de notre organisme en Ontario ou ailleurs, entretiennent avec la collectivité les rapports les plus amicaux. Le petit groupe de Polonais et de Tchèques admis au pays à la demande de leurs gouvernements respectifs ont puissamment contribué à la vie du pays. Le gouvernement se montra généreux dans l'éloge qu'il accorda à ces derniers et autres réfugiés admis temporairement et à certaines conditions dans le Dominion, et dont il régularisa plus tard le statut. Lors de l'admission de plusieurs centaines de réfugiés juifs venus d'Espagne, du Portugal et de Shanghai, toute la presse du Canada non seulement les reçut à bras ouverts et, ici, je parle toujours des journaux de langue française comme des journaux de langue anglaise, bien plus, d'un bout à l'autre du pays l'on critiqua l'action du Gouvernement qui n'admettait qu'un nombre fort restreint de ces réfugiés. En face de ce chaleureux accueil et de ce commun accord, je regrette d'être obligé d'affirmer que le Gouvernement ne donna point suite aux exigences de la situation mondiale sur ce point.

Pour conclure, je voudrais commenter ce que quelques membres du Comité regardent comme un premier échelon vers l'amélioration de cet état de choses. Je fais allusion au décret du conseil du 28 mai dernier annoncé à la Chambre des communes par le ministre des Mines et Ressources. On loua cette mesure par tout le pays à cause de ses particularités positives, car elle a donné plus d'extension aux catégories de postulants qui pouvaient être admis. Mais, je tiens à affirmer aussi clairement que possible devant le Comité que ce décret du Conseil fait preuve encore de trop d'indécision dans le redressement qu'il apporte à une situation difficile qui a déjà trop duré. Conformément à ce règlement, seuls les proches parents des Canadiens sont pourtant admis. Plusieurs qui désirent faire venir quelqu'un des leurs au Canada en sont toujours empêchés et, bien entendu, rien n'a été tenté pour le soulagement des personnes déplacées qui n'ont aucun parent au pays. Pratiquement parlant, la mesure en question offre fort peu pour secourir ces malheureux, vu que les facilités consulaires et les moyens de transport n'existent plus. Je voudrais pouvoir faire connaître aux membres de ce Comité l'angoissante situation qui se reflète dans les lettres touchantes qui me parviennent en si grand nombre de citoyens canadiens qui osaient espérer, après l'annonce de ce décret, et désiraient alléger la misère de quelqu'un de leur parenté en les amenant au Canada. Je crains qu'ils soient condamnés au désappointement et qu'eux-mêmes ainsi que le peuple canadien soient inévitablement les perdants à moins que l'on ne prenne des mesures fermes en vue de modifier sensiblement les règlements régissant l'entrée de nouveaux venus dans notre cher pays, ainsi que l'application desdits règlements car, ajou-